Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 18/09/2024 - 7486 - 2001 B 00063 - 975 721 739 - ABCIS AUVERGNE by autosphere

ABCIS AUVERGNE by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 4 000 000,00 euros
Siège social : 27 avenue du Brezet – 63100 CLERMONT-FERRAND
RCS CLERMONT-FERRAND 975 721 739

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux septembre,

La soussignée, la société EMIL FREY MOTORS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 16 904 442,00 euros, sise 39 avenue d'Iéna – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** »), de la société ABCIS AUVERGNE by autosphere, Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000,00 euros dont le siège social est situé 27 rue du Brezet à CLERMONT-FERRAND (63100) (ci-après la « **Société** »), et représentant en tant que tel l'intégralité des actions composant le capital social de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Président démissionnaire,
- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur David HEBERT de ses fonctions de Président de la Société à compter du 15 juillet 2024.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associé Unique décide de nommer Monsieur Arnaud DUCHEMIN, domicilié professionnellement à l'adresse suivante EMIL FREY MOTORS FRANCE 12 Boulevard René Descartes – 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU, en qualité de Président, rétroactivement à compter du 16 juillet 2024, pour une durée indéterminée.

Monsieur Arnaud DUCHEMIN, présent, remercie l'Associé Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Le présent procès-verbal sera répertorié dans le registre tenu à cet effet.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur Arnaud DUCHEMIN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Pour l'Associé Unique
Le Président
Monsieur Arnaud DUCHEMIN

oodrive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

eIDAS

ETSI